

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 12 septembre 2016**

Le lundi douze septembre deux mille seize, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Véronique BALDINI,  
M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE,  
Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET,  
M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia BADAT-KARAM,  
M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Jérémy REDLER,  
Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU,  
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD,  
Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE,  
Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLOT, M. Thomas LAURET,  
M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Valérie KHOURY,  
M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD,  
Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Thierry MARTIN,  
M. Christophe GIRBE, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE,  
M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents :

Mme Danièle GIAZZI, M. Emmanuel MESSAS, M. Grégoire CHERTOK,  
M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Véronique BUCAILLE,  
Mme Hélène ZWANG.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- Adoption du compte rendu de la séance du 27 juin 2016.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2016 DPE 40** Plan de relance du tri – Subventions (60.600 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2016 DU 174** Classification de nouvelles voies au titre des droits de voirie (16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2016 DPA 79** Jardin du Ranelagh, 22 et 23 Chaussée de la Muette (16<sup>e</sup>) – Restructuration et extension de deux locaux sociaux – Dépôt des autorisations administratives.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2016 DU 191** Dénomination allée Jean-Jacques Servan-Schreiber (16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2016 DFPE 55** Subventions d'un montant de 4.245.053 euros et avenants à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2016 DFPE 103** Subvention et avenant n° 3 d'un montant de 18.967 euros avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16<sup>e</sup>).

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2016 DFPE 134** Subvention d'un montant de 14.450 euros et avenant n° 3 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16<sup>e</sup>).

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2016 DFPE 176** Soutien à la fonction parentale – Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents – Subventions (138.050 euros) à neuf associations dont sept avec convention et une avec avenant à convention pour leurs actions dans les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2016 DFPE 240** Signature d'une convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2016 DASCO 103** Réalisation d'une école polyvalente de 15 classes sur la parcelle actuellement occupée par une école maternelle de 8 classes, 56-58 rue Erlanger (16<sup>e</sup>) – Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2016 DJS 268** Subvention d'un montant de 50.000 euros et convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de la saison 2016-2017.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2016 DJS 259** Signature de conventions avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017.

**Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.**

- **2016 DASC0 132** Caisse des Écoles (16<sup>e</sup>) – Subvention d'un montant de 71.167 euros et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

**Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.**

- **2016 DLH 90** Transfert, par Paris Habitat OPH, de 59 structures collectives à la société anonyme « l'Habitation Confortable ».

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

- **2016 DLH 180** Location du terrain communal 25, rue Jasmin / 11-13, rue Henri Heine (16<sup>e</sup>) à la RIVP – Bail emphytéotique.

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

- **2016 DLH 181** 2, rue de la Manutention (16<sup>e</sup>) – Démolition et aménagement d'un local – Autorisations d'urbanisme.

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

- **2016 DLH 244** Programme de regroupements de chambres dans divers arrondissements. Prêts garantis par la Ville (311.489 €) demandés par ÉLOGIE.

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

- **2016 DDCT 42** Etats spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2016 DDCT 43** Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2017.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2016 DDCT 44** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2016 DFA 126** Approbation de la conclusion d'une convention de délégation de service public avec la société Le jardin d'Acclimatation portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Jardin d'Acclimatation (Paris 16<sup>e</sup>).  
Approbation de la conclusion d'un protocole de résiliation amiable de la convention de concession du Jardin d'acclimatation du 6 décembre 1995 avec la société Le Jardin d'Acclimatation.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2016 DAC 515** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Chambeiron 16 rue Gustave Zédé (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2016 DAC 516** Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux résistants torturés 180 rue de la Pompe à Paris (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2016 DAC 529** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Augustin Jordan 3 place d'Iéna (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2016 DAC 596** Subventions d'un montant de 6.000 euros à 3 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2016 DAC 675** Subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Pro Musicis (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2016 DAC 691** Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2016 DAE 334** Le Tremplin (16<sup>e</sup>) – Garantie d'emprunt à la RIVP.

**Mme Michèle ASSOULINE rapporteur.**

- **2016 DDCT 94** Subventions sur les fonds du Maire d'un montant de 36.600 euros à 15 associations du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Jacques LEGENDRE, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, Mme Hanna SEBBAH rapporteurs.**

#### **Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement**

- **2016 DEVE 8GDAE** Subventions d'un montant de 151.000 euros et avenants à conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

- Désignation du secrétaire de séance.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- Adoption du compte rendu de la séance du 27 juin 2016.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 27 juin 2016.

M. GOASGUEN annonce que Mme BOULAY-ESPERONNIER présentera, en premier les projets de délibération dont elle est chargée en premier, car elle a ensuite un impératif au lycée Saint-Jean de Passy.

- **2016 DAC 515** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Chambeiron 16 rue Gustave Zédé (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER rappelle que Robert Chambeiron est né à Paris le 22 mai 1915 et est décédé le 30 décembre 2014, à l'âge de 99 ans. Il est Grand-croix de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre avec palme et de la rosette de la Résistance. Le projet de délibération présente toutes ses actions menées pendant la guerre.

Le texte proposé est :

« Ici vécut Robert Chambeiron  
(1915-2014)

Résistant, Adjoint de Jean Moulin en zone Nord  
Secrétaire général adjoint du CNR (1944-1946) ».

Le CNR est le Conseil national de la Résistance.

Le projet de délibération 2016 DAC 515 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAC 516** Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux résistants torturés 180 rue de la Pompe à Paris (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER précise que l'immeuble situé au 180, rue de la Pompe a été réquisitionné par les Allemands et affecté au service de la sécurité militaire (organisme de contre-espionnage et de surveillance des mouvements politiques ou services secrets de Vichy). La Gestapo avait ses bureaux établis au 1<sup>er</sup> étage.

En quatre mois, du 17 avril au 17 août 1944, une équipe de 44 auxiliaires français, désignés comme « la bande de la rue de la Pompe » et dirigés par Friedrich Berger, a arrêté plus de 300 résistants et résistants, torturé la majorité d'entre eux pour leur extorquer des renseignements, déporté 163 hommes et femmes, outre ceux morts sous la torture ou fusillés.

Le 17 août 1944, la bande de la rue de la Pompe s'est enfuie en Allemagne après avoir assassiné une quarantaine de jeunes résistants catholiques et communistes à la cascade du Bois de Boulogne et rue Leroux.

Au cours du procès de la Gestapo de la rue de la Pompe au tribunal militaire de Paris en 1952, 110 morts seront dénombrés, dont 60 fusillés à Paris, parmi lesquels se trouvaient les 42 jeunes gens fusillés à la cascade du Bois de Boulogne le 16 août 1944.

Quatorze membres de la bande seront jugés en l'absence de leur chef Friedrich Berger, arrêté en mai 1947 par les services anglais et mystérieusement évadé.

Le texte proposé est :

« Ici au 180 rue de la Pompe

Entre mai et août 1944, plus de 300 résistantes et résistants

De différents réseaux ont été interrogés dans cet immeuble

Et la plupart torturés parfois jusqu'à la mort

Par la police allemande et ses auxiliaires français.

N'oublions pas leur combat. »

Mme BOULAY-ESPERONNIER souligne que le devoir de mémoire est essentiel.

M. GOASGUEN aurait préféré ne pas devoir ajouter cette plaque de la rue de la Pompe à celle de la rue Lauriston.

M. GOASGUEN estime qu'il est nécessaire de rendre hommage à ces résistants et rappelle que le 16<sup>e</sup> arrondissement a malheureusement été un arrondissement de meurtriers et de collaborateurs, même si de nombreux résistants y ont vécu. Cet aspect de l'histoire de l'arrondissement n'est pas le plus gratifiant, mais le devoir de mémoire est important.

M. MARTIN complète l'intervention de Mme BOULAY-ESPERONNIER en indiquant que, depuis des années, le 16<sup>e</sup> arrondissement rend hommage aux résistants tués dans la rue Leroux et à la cascade du Bois de Boulogne (ex. : le 25 août 2016). Il ajoute que cette plaque concrétise la démarche de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement avec le Comité d'Entente.

Le projet de délibération 2016 DAC 516 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAC 529** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Augustin Jordan 3 place d'Iéna (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER explique que cette 3<sup>e</sup> plaque commémorative doit être apposée au 3, place d'Iéna.

Augustin Jordan est né à Paris le 10 décembre 1910 et est décédé le 24 mars 2004. Il est commandeur de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération et Croix de guerre 1939-1945.

Le texte proposé est :

« Ici vécut

Augustin Jordan

Compagnon de la Libération

Ancien ambassadeur

1910-2004 ».

M. GOASGUEN remarque que cette plaque commémorative est la juste compensation de la plaque commémorative précédente ; cette fois-ci un résistant est salué.

M. LAURET salue le fait que les espaces qui ont été la scène de la Résistance et de tortures ou encore d'installations de la Gestapo soient mis en avant par les arrondissements et la Mairie de Paris de manière conjointe.

M. LAURET signale la disparition de la plaque commémorative de la rue Lauriston, deux ans auparavant, après la réalisation d'aménagements dans l'immeuble. Après plusieurs interventions, la plaque a été réapposée. D'autres lieux comme celui de la rue de la Pompe existent. En même temps, un hommage est rendu aux résistants, qu'ils soient communistes, Compagnons de la Libération ou Républicains historiques. La diversité du 16<sup>e</sup> arrondissement existe bien sur ce point également.

M. GOASGUEN note avec fierté qu'après ce moment de l'Histoire et notamment les événements qui ont eu lieu dans cette maison de la rue de la Pompe, la communauté juive, qui avait été pourchassée et massacrée, a retrouvé la place qui est la sienne.

Le projet de délibération 2016 DAC 529 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAC 596** Subventions d'un montant de 6.000 euros à 3 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER énumère la liste des associations concernées par les subventions :

- L'association Compagnie Opéra du jour, qui produit et diffuse des spectacles vivants et ouvre le lyrique à un large public. Elle prévoit plusieurs représentations en novembre et en décembre au Théâtre du Ranelagh. La subvention proposée est d'un montant de 2.000 euros ;
- Le Palais royal, superbe formation, qui est à la fois un orchestre et un chœur. Il participe au festival Le Printemps dans le 16<sup>e</sup> arrondissement et réalise des œuvres interprétées sous un angle historique et philosophique. La subvention proposée est d'un montant de 2.500 euros ;
- L'association Seizièm'art, créée en 2009, qui regroupe des artistes vivant ou travaillant dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et qui les accompagne dans toutes leurs activités en lien avec l'étude, la pratique, l'enseignement, la promotion et la diffusion des arts. En 2016, l'association organisera la 6<sup>e</sup> édition des journées portes ouvertes, qui rencontre un grand succès. La subvention proposée est d'un montant de 1.500 euros.

Le projet de délibération 2016 DAC 596 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAC 675** Subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Pro Musicis (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique que, dans le cadre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, l'association Pro Musicis propose des concerts destinés à des personnes en situation de handicap, des publics isolés ou en souffrance physique ou morale.

Le projet de délibération 2016 DAC 675 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAC 691** Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER dit que le but de cette délibération est de développer des partenariats avec des structures associatives locales, dont le conservatoire Francis Poulenc, le Foyer Avril Sainte-Croix, domicilié au 94, rue de Boileau et la Maison Sainte-Thérèse, maison d'enfants à caractère

social, domiciliée au 40, rue Jean de la Fontaine. L'objectif est de proposer une sensibilisation musicale aux enfants.

Cet aspect positif de la réforme des conservatoires ne doit pas occulter les aspects négatifs que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement dénoncera tout au long de l'année. Mme BOULAY-ESPERONNIER salue néanmoins cette initiative.

Le projet de délibération 2016 DAC 691 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DDCT 94** Subventions sur les fonds du Maire d'un montant de 36.600 euros à 15 associations du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Jacques LEGENDRE, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, Mme Hanna SEBBAH rapporteurs.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER fait part de la répartition des subventions entre quatre associations, pour un montant total de 9.500 euros :

- 1.000 euros à l'association Seizièm'art ;
- 5.000 euros à l'association Les Amis du Théâtre Le Ranelagh, dont l'objet est de soutenir et de promouvoir les programmations de ce théâtre, ainsi que l'organisation de manifestations et d'actions visant à valoriser son patrimoine et son histoire ;
- 2.500 euros à l'association Ars Mobilis, qui organise le festival Les Solistes à Bagatelle, dont l'objet est de favoriser la diffusion de la musique et de promouvoir les jeunes artistes français ;
- 1.000 euros à l'association Culture et Bibliothèque Pour Tous, dont l'objet est d'assurer un service culturel et social d'intérêt général par l'organisation de bibliothèques, ludothèques et autres activités afin de permettre aux personnes âgées de lire le plus longtemps possible grâce à des livres en gros caractères.

Toutes ces subventions prouvent la vitalité culturelle du 16<sup>e</sup> arrondissement et son action locale.

M. LEGENDRE ajoute trois subventions :

- 10.000 euros à l'association Fondation d'Auteuil, qui fête ses 150 ans et qui mène des actions auprès des jeunes en situation de grande difficulté pour favoriser une insertion sociale et professionnelle ;
- 1.500 euros à l'association Aurore, qui organise un séjour pour les sans-abri. La Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement assure une deuxième fois ce partenariat très efficace. Des sans-abri peuvent vivre à la campagne pendant une semaine, dans une ferme, et ainsi se réinsérer au contact des animaux. Deux sans-abri ont ainsi pu quitter la rue ;
- 1.000 euros à l'association Osez la Médiation.

Mme BRASSEUR propose deux subventions supplémentaires :

- 1.600 euros à l'Association des Parents d'élèves de l'Aumônerie Catholique des Lycées Claude Bernard et Jean de la Fontaine ;
- 1.000 euros à l'association ASCO 16.

Mme SEBBAH termine par deux autres subventions :

- 1.000 euros à l'association Jonathan Club, qui a pour objet d'organiser des activités de découverte aéronautique destinées au grand public, notamment au profit des enfants et des adolescents ;
- 4.000 euros à l'Association Générale des Familles du 16<sup>e</sup>, dont l'objet est de défendre les intérêts des familles et de les représenter auprès des pouvoirs publics sur le plan local.

Face au succès du Forum des associations qui s'est tenu le jeudi 8 septembre 2016, Mme SEBBAH insiste sur l'importance de soutenir toutes ces initiatives prises par les associations du 16<sup>e</sup> arrondissement pour renforcer le lien social, notamment à travers l'attribution de subventions sur les fonds du Maire.

M. LAURET observe la diversité des objets de ces associations. Il est heureux que l'association Aurore, qui est le promoteur du centre d'hébergement pour les sans-abri en lisière du Bois de Boulogne, soit également valorisée pour son action auprès de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GOASGUEN rappelle que ces subventions sur les fonds du Maire sont ratifiées par la Mairie de Paris et que l'association Aurore n'est pas le promoteur du centre d'hébergement, mais l'exécutant. Les promoteurs de ce centre sont le Gouvernement et la Ville de Paris. M. GOASGUEN salue néanmoins le travail réalisé par l'association Aurore.

Le projet de délibération 2016 DDCT 94 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DASCO 103** Réalisation d'une école polyvalente de 15 classes sur la parcelle actuellement occupée par une école maternelle de 8 classes, 56-58 rue Erlanger (16<sup>e</sup>) – Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN constate qu'il existe de nombreux problèmes liés à cette question. La possibilité de créer une école a déjà été demandée plusieurs années auparavant, après la réalisation des constructions situées à la gare d'Auteuil, puisque l'école Erlanger ne répond pas aux demandes, que ce soit quantitativement ou qualitativement. M. GOASGUEN regrette le retard pris sur cette question, car il est difficile d'accueillir des personnes sans que des possibilités d'accueil fixes soient assurées. Des arrangements doivent être trouvés avec Mme BRASSEUR pour assurer provisoirement, pendant la période de construction, le transfert à l'école Murat. En sus de la distance, beaucoup plus importante que par rapport à l'école Erlanger, la capacité d'accueil de l'école Murat rend la situation problématique.

Mme BRASSEUR souligne l'éloignement de l'école Murat.

M. GOASGUEN estime qu'une école est préférable à une absence d'école, ce qui explique l'avis favorable formulé, mais il regrette le temps pris pour cette réalisation. La situation était similaire pour la crèche qui a finalement pu être intégrée à l'intérieur des bâtiments, à la demande de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. LAURET souligne que l'action commune menée par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et le groupe PS pour que cette école soit reconstruite permet la création de 7 classes supplémentaires d'école primaire et d'intégrer une crèche, ce qui n'était pas évident lors des premières discussions, ainsi que la création de logements sociaux supplémentaires.

L'école, qui date des années 1950, est dans un état déplorable. Un ensemble complet sera réalisé sur cet espace, tout en conservant un espace vert dans la pointe du triangle.

Le transfert provisoire pose certains problèmes et ce sujet doit faire l'objet d'un suivi. D'autres classes pourraient être créées de manière transitoire dans les autres écoles du sud du 16<sup>e</sup> arrondissement, en fonction de l'évolution de la démographie dans les années à venir, les travaux étant prévus jusqu'en 2021.

M. LAURET constate la diminution globale du nombre d'élèves sur Paris, y compris dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Entre 2013 et 2015, le 16<sup>e</sup> arrondissement dénombre 180 élèves en moins. Cette

baisse est surtout notable dans le nord de l'arrondissement. Ce constat révèle la nécessité de construire ou reconstruire des logements dans le nord de l'arrondissement.

M. GOASGUEN, se basant sur son expérience passée d'adjoint aux affaires scolaires, fait remarquer qu'aucun progrès n'a été accompli en matière de réduction des délais d'obtention de permis de construire et de construction. Le délai est toujours de 3 ans, ce qui est beaucoup trop long pour une école. La lourdeur administrative de la Ville de Paris est considérable par rapport à d'autres communes comme Lyon ou Lille. Des mutations de flux considérables peuvent avoir lieu en 3 ans. L'académie peut difficilement les prévoir.

M. GOASGUEN précise que le 16<sup>e</sup> arrondissement devra gérer cette situation de manière efficace, et salue le dévouement de Mme BRASSEUR sur ce dossier.

Mme BRASSEUR ajoute que les effectifs de l'arrondissement ont diminué de manière relative par rapport au reste de Paris. Sur les 8.000 élèves de maternelle et du 1<sup>er</sup> degré, la baisse est uniquement de 65 élèves dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. En revanche, le sud de l'arrondissement connaît une augmentation importante, voire inquiétante, du nombre d'élèves dans les écoles élémentaires, avec deux établissements proches de l'implosion : Michel-Ange et Musset. L'arrivée des habitants à la gare d'Auteuil posera également des problèmes.

Le projet de délibération 2016 DASCO 103 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DPE 40** Plan de relance du tri – Subventions (60.600 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique que cinq associations, principalement situées dans l'est et le nord de Paris, doivent obtenir des subventions afin d'améliorer le tri sélectif par le biais d'ateliers de formation et de sensibilisation des habitants ainsi que par une meilleure gestion des déchets. Mme BALDINI rappelle l'existence d'un centre de compostage dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, à la piscine Montherlant, et salue son succès.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2016 DPE 40 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DU 174** Classification de nouvelles voies au titre des droits de voirie (16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique à l'assemblée que ce projet de délibération concerne des régularisations. En effet, depuis le dernier règlement portant sur la classification des voies pour le paiement des droits de voirie, de 2011, des voies ont été incorporées dans le domaine public. Celles situées dans le 16<sup>e</sup> arrondissement ont été dénommées allée Pierre-Christian Taittinger, pont Grenelle-Cadets de Saumur et avenue Marcel Proust. Une catégorie de droits de voirie doit donc être affectée à ces nouvelles voies.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable à cette délibération technique.

Le projet de délibération 2016 DU 174 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DPA 79** Jardin du Ranelagh, 22 et 23 Chaussée de la Muette (16<sup>e</sup>) – Restructuration et extension de deux locaux sociaux – Dépôt des autorisations administratives.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI relève que les locaux sociaux concernés sont utilisés par les jardiniers et les surveillants de square. Ils sont présents de chaque côté de la Chaussée de la Muette. Ils jouxtent le terrain du jardin du Ranelagh. Cette restructuration nécessite le dépôt d'un permis de construire.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2016 DPA 79 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DU 191** Dénomination allée Jean-Jacques Servan-Schreiber (16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI rappelle que Jean-Jacques Servan-Schreiber était journaliste, essayiste et même homme politique. Son nom doit être donné à un tronçon de l'allée centrale de l'avenue du président Wilson.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2016 DU 191 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFPE 55** Subventions d'un montant de 4.245.053 euros et avenants à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE indique que l'association ABC Puériculture possède 3 établissements dans le 16<sup>e</sup> arrondissement :

- Les Calin'Ours ;
- Les Oursons ;
- Le Teddy Club.

La subvention totale pour ces établissements est d'un montant de 526.139 euros.

Mme BOËLLE propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le projet de délibération 2016 DFPE 55 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFPE 103** Subvention et avenant n° 3 d'un montant de 18.967 euros avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16<sup>e</sup>).

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE note que cette halte-garderie accueille des enfants dès l'âge de la marche, avec une capacité d'accueil d'une trentaine de places.

Mme BOËLLE propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le projet de délibération 2016 DFPE 103 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFPE 134** Subvention d'un montant de 14.450 euros et avenant n° 3 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16<sup>e</sup>).

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE précise que ce jardin d'enfants accueille des enfants dès l'âge de 2 ans.

Mme BOËLLE propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le projet de délibération 2016 DFPE 134 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFPE 176** Soutien à la fonction parentale – Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents – Subventions (138.050 euros) à neuf associations dont sept avec convention et une avec avenant à convention pour leurs actions dans les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE relève la particularité de cette délibération : le but est de soutenir des associations qui interviennent dans le cadre du soutien à la parentalité. Les associations évoquées sont domiciliées dans différents arrondissements de Paris. Certaines d'entre elles interviendraient dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, sans que Mme BOËLLE en ait véritablement connaissance.

Le soutien à la parentalité étant important, Mme BOËLLE propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. GOASGUEN estime que cette délibération est parisienne, et que le 16<sup>e</sup> arrondissement ne semble pas concerné.

M. LAURET signale que l'association École des Parents et des Éducateurs développe des échanges entre parents et réseaux de pairs, notamment dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GOASGUEN lui répond qu'aucune précision n'est donnée dans la délibération, mais que cela n'a pas d'importance.

Le projet de délibération 2016 DFPE 176 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFPE 240** Signature d'une convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE pense que cette convention concerne, comme chaque année, l'opération les Restos Bébés du Cœur. Tous les établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches et haltes-garderies) y participent.

Mme BOËLLE propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le projet de délibération 2016 DFPE 240 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DJS 259** Signature de conventions avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017.

**Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.**

Mme BADAT-KARAM rappelle que la création des écoles municipales des sports a été approuvée par délibération des 11 et 12 juin 2001 pour assurer des stages sportifs organisés durant les vacances scolaires au profit des jeunes Parisiens âgés de 10 à 16 ans.

Pour mettre en œuvre ce dispositif de restauration, la Direction de la Jeunesse et des Sports a conclu une convention avec chacune des caisses concernées. Comme pour les centres de loisirs, les caisses des écoles assureront la préparation du déjeuner et du goûter pour les stagiaires et les moniteurs. Les repas seront servis à l'école élémentaire la plus proche du lieu de stage.

La caisse des écoles continuera à s'inscrire dans cette démarche de service public pour le bien-être des jeunes sportifs et de leur encadrement.

Mme BADAT-KARAM propose d'émettre un avis favorable.

M. HERVOUET DES FORGES est grandement favorable à ce projet, le sport scolaire étant très important dans le 16<sup>e</sup> arrondissement et faisant partie du réseau des sports de proximité.

Le projet de délibération 2016 DJS 259 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DASCO 132** Caisse des Écoles (16<sup>e</sup>) – Subvention d'un montant de 71.167 euros et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

**Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.**

Mme BADAT-KARAM constate qu'entre 2013 et 2016, l'augmentation de la subvention n'est que de 14.000 euros, puisqu'elle était de 57.000 euros pour l'année 2013. Cette augmentation est très faible au regard des objectifs assignés. En effet, la caisse des écoles du 16<sup>e</sup> arrondissement n'a pas attendu les objectifs de la Mairie de Paris pour servir des repas de qualité :

- Elle a obtenu en 2014 la note de 20/20 délivrée par l'UFC-Que Choisir ;
- Depuis septembre 2015, tous les fruits servis dans les cantines de l'arrondissement sont issus de l'agriculture biologique ;
- Depuis janvier 2016, tous les légumes frais le sont également ;
- Depuis septembre 2016, les menus sont composés à 50 % de denrées issues de l'alimentation durable.

71.000 euros pour un tel objectif n'est pas une somme suffisante selon Mme BADAT-KARAM, mais elle propose néanmoins d'émettre un avis favorable.

Mme SALMAT constate que ces 14.000 euros supplémentaires correspondent à une augmentation de 26 %, ce qui n'est pas négligeable, même si elle s'étale sur 4 ans.

M. GOASGUEN fait observer que 4 ans est une longue période. Au vu des profondes réformes des caisses des écoles, cette question sera débattue dans les Conseils de Paris, de même que la question plus large de la centralisation permanente des activités des arrondissements au profit de la Ville de Paris.

M. LAURET remarque que cette subvention accompagne les efforts prévus pour accroître la part dédiée à l'alimentation durable. M. LAURET demande quel est le pourcentage de denrées issues de l'agriculture biologique en 2015.

Mme BADAT-KARAM répète que :

- Depuis l'année précédente, 100 % des fruits frais sont issus de l'agriculture biologique ;
- Depuis janvier 2016, 100 % des légumes le sont également ;
- Depuis septembre 2016, le taux d'alimentation durable pour 5 composantes est de 50 %, soit l'objectif de Mme Anne HIDALGO pour la fin de sa mandature. Le 16<sup>e</sup> arrondissement est donc en avance.

M. LAURET demande si le pourcentage indiqué de 16,5 % en 2015 concerne également le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Mme BADAT-KARAM ne comprend pas d'où est tiré ce chiffre au vu des actions mises en œuvre dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Le projet de délibération 2016 DASCO 132 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DJS 268** Subvention d'un montant de 50.000 euros et convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de la saison 2016-2017.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES dit que le Paris Jean-Bouin CASG est une association centenaire de l'arrondissement. Elle compte plus de 2.500 membres et propose essentiellement du tennis, mais également du basket-ball, du hockey sur gazon (qui se tient sur l'hippodrome d'Auteuil), du bridge et du rugby. Le Paris Jean-Bouin CASG est la seule association parisienne qui propose une section de hockey sur gazon intra-muros, regroupant 275 membres.

Le Paris Jean-Bouin a connu deux saisons très difficiles. Après la reprise de la concession par la Fédération française de tennis (FFT), une rénovation totale de son espace de tennis a eu lieu, ainsi que de son club house. Le résultat comptable est de -306.000 euros. Quatre mois de travaux sont encore prévus, au terme desquels le club devrait connaître une deuxième jeunesse.

M. HERVOUET DES FORGES constate que la Ville de Paris a donné les subventions les moins élevées depuis 20 ans.

La subvention de 50.000 euros est décidée en amont par la Ville de Paris. La section de hockey reçoit la majeure partie de cette subvention (40.000 euros).

Un espace de convivialité et de stockage de matériel devrait être créé sur le site de l'hippodrome d'Auteuil. La Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a appuyé cette demande à plusieurs occasions auprès de la Ville de Paris.

M. HERVOUET DES FORGES demande d'émettre un avis favorable.

M. WEILL comprend les difficultés qui existent pendant les travaux, mais souligne les nombreux travaux engagés pour moderniser les installations sportives du sud de l'arrondissement. L'utilisation du terrain de l'hippodrome d'Auteuil par la section de hockey est un exemple de la réussite du travail entrepris pour moderniser ces installations.

M. HERVOUET DES FORGES remarque que les rénovations qui concernent le tennis sur l'espace qui reste du stade Jean-Bouin sont entièrement payées par la FFT et non pas par la Ville de Paris. Par ailleurs, le terrain de hockey sur gazon sur l'hippodrome d'Auteuil, qui est magnifique, vient en compensation de la perte de l'espace du stade Jean-Bouin intervenue lors de la construction du stade de rugby.

M. LAURET précise que ce terrain de hockey sur gazon est désormais aux normes.

M. GOASGUEN salue le travail effectué par M. HERVOUET DES FORGES pour obtenir des compensations territoriales sur la question des répartitions des terrains. Des rénovations sont également rendues possibles de cette manière.

Le projet de délibération 2016 DJS 268 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DLH 90** Transfert, par Paris Habitat OPH, de 59 structures collectives à la société anonyme « l'Habitation Confortable ».

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

M. LUMBROSO indique que Paris Habitat a acté, en octobre 2015, un projet de fidélisation des structures d'hébergement collectif au sein d'une filiale (société anonyme « l'Habitation Confortable »), par voie de transferts et d'apports. 59 structures doivent être transférées, représentant 3.312 logements, dont 55 sont situées à Paris.

Concernant les modalités financières, l'apport en nature va donner lieu à une augmentation de capital à la société bénéficiaire. Cet apport représente 25.664.064 euros et sera rémunéré par la création de 1.594.004 actions à 16 euros.

Le Conseil de Paris sera représenté au sein de cette société anonyme par un administrateur censeur représentant la collectivité parisienne. Les droits de réservation détenus par la Ville de Paris et le Département sont maintenus.

Le projet de délibération propose :

- D'autoriser l'apport par Paris Habitat au profit de l'association anonyme « l'Habitation Confortable » ;
- D'autoriser l'acquisition par Paris Habitat de 1.594.004 actions à 16 euros ;
- D'autoriser la division en volume de foyers dans les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, ainsi que la modification apportée à l'immeuble 15, rue Falguière ;
- D'approuver le transfert en totalité des baux emphytéotiques et des baux à construction entre Paris Habitat et la société anonyme « l'Habitation Confortable » ;
- D'approuver le transfert de garanties accordé par la Ville de Paris consécutif à cette opération.

M. LUMBROSO propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. GOASGUEN considère que quelles que soient les vertus de l'association Aurore, il est difficilement acceptable que le président du SAMU social et le directeur d'Aurore soient une seule et même personne.

Le projet de délibération 2016 DLH 90 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DLH 180** Location du terrain communal 25, rue Jasmin / 11-13, rue Henri Heine (16<sup>e</sup>) à la RIVP – Bail emphytéotique.

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

M. LUMBROSO rappelle qu'en décembre 2013, le Conseil de Paris a approuvé un projet de logements sociaux et une crèche, rendu possible grâce à l'acquisition du terrain situé au 25, rue Jasmin / 11-13, rue Henri Heine, d'une surface de 788 m<sup>2</sup>, par la voie d'une déclaration d'utilité publique par le préfet et par la décision du juge d'expropriation, en mars 2016.

Le projet de délibération propose la conclusion d'un bail emphytéotique à la RIVP pour la réalisation d'un programme de logements sociaux et d'une crèche.

France Domaine estime la valeur normale de marché pour le loyer capitalisé à 8.000.000 d'euros. S'agissant d'un projet de logement social, ce loyer est ramené à 1.620.000 euros.

La différence de 6.380.000 euros sera prélevée sur les ressources des communes qui ne comptent pas 25 % de logements sociaux.

Le bail emphytéotique sera conclu aux conditions habituelles.

M. LUMBROSO propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a déjà soutenu antérieurement.

M. LAURET pense que tout le monde doit se réjouir que les services publics aient récupéré ce terrain pour réaliser un équipement public comportant une crèche et des logements sociaux. M. LAURET est ravi que ce projet de création de logements sociaux soit voté par la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup>

arrondissement. Il ajoute que les communes qui n'ont pas 25 % de logements sociaux participent également au financement de cette opération.

M. GOASGUEN répond que la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a toujours estimé qu'il était nécessaire de régler le problème du frère d'Assad, qui a été fait Grand-croix de la Légion d'honneur par M. François MITTERRAND. Les négociations entre la Russie et les États-Unis sur la Syrie, qui prévoient vraisemblablement une orientation arbitrale, risquent de remettre cette personne au premier plan.

M. GOASGUEN salue la récupération de ce terrain et ne comprend pas pourquoi la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement serait contre les logements sociaux. M. GOASGUEN dénonce uniquement l'action de l'adjoint au Maire de Paris chargé du logement.

Le projet de délibération 2016 DLH 180 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DLH 181** 2, rue de la Manutention (16<sup>e</sup>) – Démolition et aménagement d'un local – Autorisations d'urbanisme.

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

M. LUMBROSO précise que la Ville de Paris est propriétaire d'un local situé sous un escalier monumental situé au 2, rue de la Manutention. Actuellement, l'état de l'ouvrage ne justifie pas une réhabilitation. La proposition est faite de le démolir. La Ville de Paris doit être autorisée à entreprendre les démarches en vue d'obtenir un permis de démolition.

M. LUMBROSO demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2016 DLH 181 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DLH 244** Programme de regroupements de chambres dans divers arrondissements. Prêts garantis par la Ville (311.489 €) demandés par ÉLOGIE.

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

M. LUMBROSO explique aux élus que par délibération de décembre 2014, le Conseil de Paris a approuvé le regroupement et l'aménagement par ÉLOGIE de chambres isolées en 21 logements PLAI et 15 logements PLUS dans les 5<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Le logement concerné dans le 16<sup>e</sup> arrondissement se situe au 90, boulevard Murat.

La Ville de Paris avait accordé sa garantie, pour cette opération, pour des emprunts PLAI et PLUS pour un montant de 82.186 euros sur une durée de 20 ans. Pour l'équilibre de cette opération, il convient de ramener l'emprunt à 12 ans.

Ce projet de délibération propose de modifier la délibération 2014 DLH 1197 et la délibération 2015 DLH 366 des 14, 15 et 16 décembre 2015, concernant la durée de l'emprunt et de la garantie de la Ville de Paris.

M. LUMBROSO propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2016 DLH 244 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DDCT 42** Etats spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU note que le fond de cette proposition est identique chaque année.

M. GABORIAU rappelle que les états spéciaux d'arrondissement comprennent une dotation d'animation locale et une dotation de gestion locale.

Les crédits inscrits sur la dotation de gestion locale permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement a la charge.

La dotation d'animation locale a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie locale et à la vie locale, en particulier aux activités culturelles et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant le caractère de dépenses de fonctionnement des équipements de proximité.

Pour 2017, le mode de répartition proposé reprend les mêmes modalités que celles mises en œuvre depuis 2009.

La dotation d'animation locale est d'un montant de 779.632 euros et la dotation de gestion locale est de 694.088 euros.

M. GABORIAU déplore, comme chaque année, que les critères d'attribution soient toujours plus favorables à l'est de Paris, alors que le besoin d'établissements de proximité est le même dans tous les arrondissements.

M. GABORIAU demande toutefois d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DDCT 42 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DDCT 43** Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2017.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU explique que les dépenses inscrites aux états spéciaux d'arrondissement permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le Code général des collectivités territoriales prévoit toutefois que le Conseil d'arrondissement peut être autorisé à effectuer des dépenses d'investissement concernant des investissements autres que les équipements de proximité dans la mesure où les marchés de travaux correspondants peuvent être passés sans formalité en raison de leur montant.

Ce projet de délibération propose de reconduire pour 2017 les mêmes modalités que celles qui existaient jusqu'alors.

M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le projet de délibération 2016 DDCT 43 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DDCT 44** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU précise que la liste des équipements de proximité de l'arrondissement qui est soumise au vote du Conseil d'arrondissement prend en compte une nouvelle inscription par rapport à la liste adoptée pour 2016, à savoir celle du jardin Dode de la Brunerie, et le changement de dénomination de l'antenne Mesnil du centre d'animation du Point du Jour en annexe Mesnil.

En revanche, la liste soumise par la Mairie de Paris ne reprend pas l'inscription d'équipements sportifs dont le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement a demandé l'inscription depuis plusieurs années :

- le stade de la Muette ;
- le gymnase Jean-Bouin ;
- le terrain d'éducation physique Georges Hébert.

Malgré cette remarque, M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. LAURET souligne qu'il y a une augmentation de 0,9 % des états spéciaux d'arrondissement dans la partie « dotations d'animation locale et de gestion locale ». Les propos tenus sur les inégalités entre arrondissements de l'Est et de l'Ouest parisien sont donc à modérer. La sociologie différente de la population entre ces arrondissements doit également être prise en considération selon M. LAURET. Concernant l'inventaire des équipements de proximité, la demande d'inscription des trois équipements est refusée du fait de la fréquentation importante et très largement parisienne de ces équipements.

M. GABORIAU estime qu'une augmentation de 0,9 % ne devrait même pas être signalée, car elle est minime.

M. HERVOUET DES FORGES rétorque que le nouveau stade Hébert est uniquement un équipement scolaire et associatif de proximité. Le stade Jean-Bouin est également totalement séparé du Paris Jean-Bouin de la FFT.

Les refus exprimés s'expliquent par :

- la présence du CNE à côté du stade Hébert ;
- le stade de rugby pour Jean-Bouin ;
- le bowl de la Muette.

Ces arguments ne sont pas fondés sur la proximité. La Ville de Paris souhaite avoir un contrôle sur ces équipements.

M. HERVOUET DES FORGES estime que le stade Hébert devrait au moins revenir à l'arrondissement, car la capacité de réaction pour gérer les terrains serait plus grande.

M. GOASGUEN considère que cette question entre dans le débat plus large de la centralisation effectuée par la Ville de Paris. Des arguments pour et contre existent. Ils seront soulevés dans le cadre des débats qui auront lieu lors des élections présidentielles et législatives.

Le projet de délibération 2016 DDCT 44 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU dit que cette demande vise à bien prendre en compte les trois établissements sus-cités, tout en notant que le Conseil municipal décide dans ce cas, et non le Conseil d'arrondissement. Le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement propose tout de même cette inscription pour le prochain Conseil de Paris.

M. GABORIAU rappelle que la demande d'inscription à l'inventaire des équipements de proximité concerne :

- le terrain d'éducation physique Georges Hébert ;
- le gymnase Jean-Bouin ;
- le stade de la Muette.

M. LAURET explique que le groupe PS s'abstiendra sur cette demande d'inscription des trois établissements au vu de la logique parisienne qui veut que leur fréquentation dépasse le 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GOASGUEN estime que cette abstention est synonyme d'une incitation faite à la Ville de Paris pour qu'elle se saisisse de ces établissements, alors que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a notamment pensé le stade Hébert dans une logique de développement des associations de l'arrondissement.

M. LAURET rétorque que cette abstention permet à la majorité du 16<sup>e</sup> arrondissement d'avoir un vote sans voix contre.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- **2016 DFA 126** Approbation de la conclusion d'une convention de délégation de service public avec la société Le jardin d'Acclimatation portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Jardin d'Acclimatation (Paris 16<sup>e</sup>).  
Approbation de la conclusion d'un protocole de résiliation amiable de la convention de concession du Jardin d'acclimatation du 6 décembre 1995 avec la société Le Jardin d'Acclimatation.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU juge cette délibération importante pour le 16<sup>e</sup> arrondissement et pour la Ville de Paris.

M. GABORIAU ne reviendra pas sur certains éléments qui ont déjà été présentés lors de la demande de prolongation de 2 mois supplémentaires pour finaliser cette convention de délégation de service public présentée lors d'une précédente séance du Conseil d'arrondissement.

Il rappelle que l'exploitation et l'entretien du Jardin d'Acclimatation sont actuellement confiés à la filiale du groupe LVMH. La Ville de Paris a perçu une redevance annuelle de 410.000 euros, en moyenne, sur les trois derniers exercices.

Une réflexion a été menée sur le type de contrat à envisager par la suite.

La variété des activités de service public à proposer dans le cadre du projet d'exploitation, les fortes attentes en matière d'amplitude horaire et de développement durable, ainsi que la nature des investissements et des aménagements architecturaux, patrimoniaux et paysagers à réaliser ont conduit à privilégier le contrat de délégation de service public dans l'optique de ce renouvellement.

Le montant de la redevance minimale garantie annuelle que la Ville de Paris demandait ne devait pas être inférieur à 2.000.000 d'euros dès la première année du contrat.

Compte tenu des investissements à réaliser, estimés par la Ville de Paris à 20 millions d'euros, une durée de 22 ans a été prévue pour le futur contrat de délégation.

Malgré ces demandes, la décision finale qui est proposée est autre sur les montants financiers et la durée.

Concernant le projet d'exploitation, l'offre du candidat articulée autour du concept « Paris-Nature » apparaît satisfaisante. Elle prévoit une ouverture du Jardin tous les jours de l'année pour les accès aux espaces de promenade, avec des horaires différents et adaptés selon les divertissements et les publics visés.

Elle est basée sur un renouvellement des attractions, sur une variété et une grande qualité des 43 divertissements tout public proposés, notamment grâce à des projets de partenariat avec des acteurs majeurs du monde culturel, sportif, scientifique ou pédagogique, ainsi que sur la diversité des services offerts aux visiteurs.

En matière d'investissement, le candidat prévoit de consacrer 18 millions d'euros environ à la rénovation des manèges et divertissements proposés dans le Jardin, et à la création de nouvelles attractions comme la Machine à vapeur, le cinéma interactif ou encore l'Expérience Paris Secret.

Le projet d'exploitation proposé par le candidat devrait ainsi contribuer à valoriser le Jardin, à attirer de nouveaux publics, à les fidéliser et, à terme, à favoriser le rayonnement et l'attraction du Jardin d'Acclimatation.

Le candidat propose un nouveau modèle économique d'exploitation, plus qualitatif, basé sur une gestion directe de l'ensemble des attractions, des 6 kiosques de petite restauration et d'une partie des restaurants, ainsi que de la boutique de la Rivière enchantée.

Concernant le projet patrimonial, architectural et paysager, dans le cadre de la nouvelle convention, le délégataire sera chargé de la conception, du financement et de la réalisation d'un programme de travaux d'amélioration et de rénovation dénommé Programme Contractuel Investissement (PCI) composé, outre les investissements relatifs à la rénovation des manèges et divertissements et à la création de nouvelles attractions, d'un volet architectural et patrimonial ainsi que d'un volet de valorisation paysagère.

Le candidat propose un PCI ambitieux, puisqu'il est d'environ 50 millions d'euros, qui serait dédié aux investissements productifs pour développer l'activité commerciale et dont 55 % serait dédié aux investissements de valorisation, d'embellissement et de mise aux normes du Jardin dans le cadre du projet architectural et paysager.

Le PCI prévoit également la construction de 3 nouveaux bâtiments pour des usages bien définis :

- le bâtiment Boréal ;
- le bâtiment Sébastopol ;
- le bâtiment Magenta.

Le candidat prévoit de réaliser les travaux chaque année sur une même période de faible fréquentation (octobre à mars) en commençant par les travaux liés aux investissements productifs.

Concernant les aspects financiers de l'offre, le projet élaboré par le candidat s'appuie sur un PCI de grande ampleur ; le candidat prévoit un montant prévisionnel d'investissement de l'ordre de 49,5 millions d'euros :

- 27,5 millions d'euros portant essentiellement sur des installations existantes ;
- 22 millions d'euros portant essentiellement sur des installations nouvelles.

Concernant la redevance versée à la Ville de Paris, le dispositif proposé par le candidat se compose d'une part fixe, sous la forme d'une redevance minimale garantie avec une évolution par paliers, et d'une part variable assise sur le volume d'affaires de la délégation.

Toute l'évolution de la part variable est inscrite en détail dans le projet de délibération. Elle commence à 615.000 euros en 2016 et se termine à 2.000.000 d'euros à partir de 2022, et ce jusqu'en 2041.

La somme de la redevance fixe additionnelle permet d'obtenir un montant de redevance d'environ 2 millions d'euros par an en moyenne sur la durée du contrat de 25 ans, tendant vers l'attente de la Ville de Paris d'un montant garanti de 2 millions d'euros par an.

S'agissant des tarifs de service public, le candidat propose deux grilles tarifaires pour tenir compte des travaux de rénovation du Jardin.

À titre d'exemple, la tarification après rénovation comporte les principaux tarifs suivants :

- Droit d'entrée : 4,90 euros en tarif plein ; 2,50 euros en tarif réduit ;
- Tarif 15 attractions : 35 euros ;
- Pass « tout inclus » : 29 euros ;
- Pass « découverte » : 11 euros ;
- Forfait annuel droit d'entrée: 100 euros ; 50 euros en tarif réduit.

Ces exemples semblent assez onéreux par rapport à la clientèle parisienne familiale et étudiante qui profite du Jardin d'Acclimatation.

En conclusion, le projet d'ensemble (exploitation, architecture et paysager) porté par le groupe Jardin d'Acclimatation / Société Compagnie des Alpes révèle une gestion satisfaisante du service public ainsi qu'une forte valorisation de l'image du site.

M. GABORIAU ajoute que l'adjoint au Maire de Paris chargé des finances a demandé de transmettre aux élus du 16<sup>e</sup> arrondissement une annexe supplémentaire qui aurait dû être jointe au document et qui présente les tarifs de réduction pour les enfants de moins de 3 ans, les RSA et autres cas particuliers. Cette grille sera proposée comme amendement lors du Conseil des finances que M. GABORIAU présidera le 20 septembre 2016, et sera présentée comme complément au Conseil de Paris.

M. GABORIAU demande d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. LAURET constate que la réalisation de ce dossier a pris beaucoup de temps.

Il pense que peu de sociétés étaient susceptibles d'être en concurrence sur ce secteur, d'autant que LVMH s'était associé à la Compagnie des Alpes. Les négociations étaient difficiles pour obtenir tant des tarifs d'entrée accessibles au plus grand nombre que des redevances permettant à la Ville de Paris d'améliorer ses recettes, passant de 410.000 euros à 2.000.000 d'euros. Il y a également beaucoup d'investissements.

M. LAURET estime donc que les élus peuvent se féliciter du résultat.

M. GABORIAU ajoute que concernant les équipements de proximité du Jardin d'Acclimatation (90 % des visiteurs sont Parisiens, mais un grand nombre viennent du 16<sup>e</sup> arrondissement), une question s'est posée sur le poney club qui se situe à l'intérieur. Le Jardin d'Acclimatation ne souhaitait pas poursuivre cette activité au début des négociations. La fédération du poney club a saisi la Maire de Paris sur ce sujet pour qu'elle appuie la demande du maintien de ce poney club, qui est un bon complément d'activité dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Le maintien a été acté lors de la dernière Commission des concessions emblématiques.

Le seul problème qui persiste à ce jour a trait aux ABF qui refusent que le toit existant, qui n'est pas très beau, soit maintenu. Or un toit est nécessaire pour assurer le maintien de cette activité en cas de pluie ou de froid. Une solution intelligente doit donc être trouvée.

M. HERVOUET DES FORGES souligne que le poney club regroupe 450 jeunes adhérents. Aucune offre comparable n'existe, malgré la présence de clubs d'équitation à côté du Jardin d'Acclimatation.

M. GOASGUEN estime que tout ce processus aurait cependant pu être beaucoup plus long.

Le projet de délibération 2016 DFA 126 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAE 334** Le Tremplin (16<sup>e</sup>) – Garantie d'emprunt à la RIVP.

**Mme Michèle ASSOULINE rapporteur.**

Mme ASSOULINE précise que, dans le cadre de la reconstruction du stade Jean-Bouin, des locaux d'activités économiques et tertiaires ont été réalisés sur les deux premiers niveaux sous gradins.

Par bail emphytéotique signé le 6 mars 2015, la Ville de Paris a confié l'aménagement de ces lots à la RIVP pour développer un programme innovant dans les filières de l'économie, du sport et des loisirs.

Le projet retenu comporte la réalisation d'un incubateur et d'un hôtel d'entreprises, sous la dénomination « Le Tremplin », accompagnés d'espaces multimédia et de coworking, pour une surface totale de 2.100 m<sup>2</sup>.

Le coût d'investissement pour ces travaux est de 5 millions d'euros. Le financement de cette opération repose sur un emprunt bancaire de 4.510.000 euros, à souscrire auprès d'un établissement financier.

Le projet de délibération soumis au Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement a pour objet d'accorder la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 50 %, soit 2.255.000 euros, pour le service des intérêts et l'amortissement d'un prêt d'un montant de 4.510.000 euros, à contracter par la RIVP auprès d'une banque pour une durée maximale de 30 ans, en vue du financement des travaux de construction et d'aménagement de ces équipements.

Le projet de délibération 2016 DAE 334 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Avant de lever la séance, M. GOASGUEN présente M. PERRIN, qui sera, à partir du 15 septembre 2016, le Directeur général adjoint des services de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement en remplacement de Mme Catherine FAIPOT.

M. GOASGUEN se lève ensuite pour rendre hommage à un habitant du 16<sup>e</sup> arrondissement, M. Jacques DOMINATI, qui vient de décéder. En souvenir de ce qu'il a fait pour Paris – il a été initiateur du statut de Paris qui permet d'avoir un Maire élu –, M. GOASGUEN propose d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. DOMINATI.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 19 h 30.